



# Le Rassembleur

SYNDICAT DU PERSONNEL DE SOUTIEN SCOLAIRE  
DES DÉCOUVREURS (CSN)



Volume 2, numéro 5 janvier 2014

## Journée nationale de l'Entraide...2 février !

Qui ne se préoccupe pas de la croissance des problèmes psychosociaux ? Il y a quelques années, la CSN a décidé d'instaurer la Journée nationale de l'Entraide qui se déroule le 2 février de chaque année pour faire la promotion de l'entraide en milieu de travail. Travailleuses et travailleurs, l'entraide dans les milieux de travail permet de l'aide entre les pairs. Notre syndicat a mis en place un réseau d'entraide, service gratuit, pour que vous puissiez avoir accès à de l'aide par des personnes qui ont reçu une formation. Vous trouverez ces personnes sur des affiches dans tous les établissements ainsi que sur notre site web.

Depuis décembre dernier, j'ai obtenu le poste de personne-ressource à l'Entraide auprès du Conseil central Québec Chaudière-Appalaches afin que je puisse promouvoir et développer d'autres réseaux d'entraide auprès de plus de 260 syndicats tout en donnant une formation auprès des personnes entraïdantes.

L'entraide ne se passe pas seulement le 2 février mais 365 jours par année. Par contre, j'aimerais vous inviter à poser un geste lors de cette journée, un geste de solidarité et de reconnaissance envers ceux et celles qui travaillent à vos côtés ou encore une personne à qui vous aimeriez dire un mot gentil. Je vous propose ce petit tableau :

<b>Le savais-tu ?</b>  (on coche ce qui nous convient)	<b>Merci d'être là, tu fais la différence !</b>
	J'aime travailler avec toi !
	Ton sourire est contagieux !
	Tu es formidable !
	Ta bonne humeur me fait du bien !

Bonne journée de l'Entraide ! Vous ai-je dit que vous êtes importants ?

*Isabelle Larouche, présidente*

**J'ai mes congés à cœur !**

Un gros merci à tous nos membres qui ont portés l'autocollant « J'AI MES CONGÉS À CŒUR ». Merci, aussi, à tous nos délégués qui ont fait un excellent travail en distribuant les autocollants et en donnant l'information aux membres.

Merci au comité de la mobilisation, Pascal Laprise, David Dussault, Véronique Lefebvre et Nathalie Duchesne pour la réalisation de cette action de visibilité et de solidarité.

*Francis Breau, vice-président*

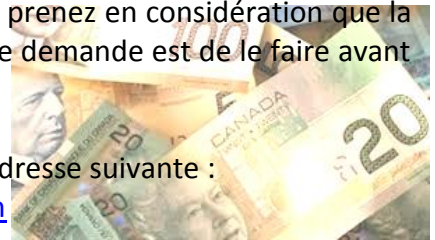


## Possibilité de rachat de nos mises à pied temporaires !

La Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN), secteur scolaire, nous informe, par un communiqué daté du 18 décembre 2013, qu'une décision arbitrale accorde maintenant le droit aux salariées réguliers, dont le poste est à caractère cyclique, la possibilité de rachat de nos mises à pied temporaires. Comme il s'agit de la majorité de nos membres, nous croyons pertinent de vous transmettre cette information. Toutefois, prenez en considération que la CARRA fera appel de cette décision. La seule condition pour faire une demande est de le faire avant la retraite.

Si vous souhaitez racheter, il vous suffit de remplir le formulaire à l'adresse suivante :

[http://www.carra.gouv.qc.ca/fra/formulaire/formulaires\\_rachat.htm](http://www.carra.gouv.qc.ca/fra/formulaire/formulaires_rachat.htm)



Sur le site vous trouverez un outil de calcul pour avoir une idée du montant que cela représente. Une nouvelle grille de tarification est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Donc le coût peut être un peu plus élevé que le calcul présenté. Le coût varie selon l'âge et le taux de salaire au moment du rachat. Le rachat inclut la part de l'employé **ET** celle de l'employeur.

Vous pouvez dès maintenant demander de racheter la période de mise à pied temporaire de l'été 2013 sans intérêt, il y a une période de grâce de 6 mois. Vous devez vous attendre par contre à ce que la CARRA rejette votre demande car ils vont en appel de la décision arbitrale. Si c'est le cas, il faut faire une demande de réexamen. La procédure se retrouve sur le site de la CARRA :

<http://www.carra.gouv.qc.ca/fra/formulaire/pdf/083fi.pdf>

N'oubliez pas que le montant du rachat pour les années antérieures peut être élevé. Mais désormais, maintenant chacun a le choix de le faire ou non !

*Pascal Laprise*

*Vice-président administratif, technique et para technique*

**IMPORTANT**

**Négociation des adaptations locales** : un dépôt sera fait le 29 janvier lors de l'assemblée extraordinaire. Soyez présents en grand nombre pour un vote.

**Cahier de charge pour la prochaine convention collective et présentation des discussions avec l'employeur pour les postes vulnérables** : ces deux sujets inscrits à l'assemblée régulière seront reportés lors d'une prochaine assemblée, probablement en février.

Syndicat du personnel de soutien scolaire des

Découvreurs

Téléphone : 418 653-5965

Télécopieur : 418 853-6545

[syndicat@spssdd.com](mailto:syndicat@spssdd.com)

[www.spssdd.com](http://www.spssdd.com)

### À NOTER À VOTRE AGENDA

- ✓ Mercredi, 29 janvier : Assemblée générale extraordinaire suivie d'une assemblée régulière
- ✓ Lundi, 10 février : Journée pour les délégués (une libération syndicale vous sera bientôt acheminée)